



## **REGLEMENT du TOURNOI**

### **Les Plumes d'Avril (27 et 28 avril 2019)**

Article 1 : La compétition est placée sous l'autorité du juge arbitre, Sophie CUENOT (CB – 39) et de ses adjoints.

Article 2 : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés dans les clubs affiliés à la Fédération Française classés dans les séries Régionale, Départementale, Promotion et Non Classée. Dans le cas où un joueur aurait oublié sa licence, le listing des licenciés de son club ou une attestation sur l'honneur lui sera demandée.

Article 3 : Tout participant devra avoir acquitté son droit d'inscription auprès de l'ALL Badminton.

Article 4 : La compétition se joue selon les règles et recommandations éditées par la FFBad et le présent règlement. Les matchs seront disputés au meilleur des 3 sets de 21 points. Toute contestation sera examinée par le juge arbitre. Il est précisé que la tenue des joueurs est libre, dans la mesure des limites fixées par la fédération et laissée à l'appréciation des juges arbitres.

Article 5 : Tous les tableaux se dérouleront en phases préliminaires avec deux sortants (poules de 3 ou 4 joueurs/paires en fonction du nombre d'inscrits). Cependant, l'inscription des joueurs adultes sera limitée à un tableau par jour afin de respecter le nombre maximum de match (8 par jour et par joueur). Les joueurs inscrits dans les catégories jeunes pourront choisir deux tableaux au choix. L'organisation se réserve la possibilité (en fonction du nombre d'inscriptions jeunes) d'ouvrir un troisième tableau pour les jeunes joueurs le désirant. Les tableaux du simple et du mixte se dérouleront le samedi tandis que les tableaux des doubles s'effectueront le dimanche.

Article 6 : Le comité directeur en accord avec le juge arbitre se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux de sortie de poule si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 7 : Les joueurs sont inscrits dans deux tableaux au maximum (un tableau par jour, donc il n'est pas possible de faire simple et mixte). L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription afin de favoriser le bon déroulement du tournoi. Aucune inscription ne sera enregistrée

sans règlement. Les droits d'engagement ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié (cas de forme majeure et sur présentation d'un certificat médical). Tout forfait ou abandon pendant la compétition devra être justifié dans un délai de 5 jours par l'envoi d'un certificat à adresser à l'organisateur sous peine de 2 mois de suspension de compétition.

Les séries seront regroupées afin d'équilibrer les niveaux (par ordre de priorité) :

- Jeunes (par catégorie d'âge) de NC à R4
- Vétérans (par classement) de NC à R4
- Seniors de NC à D7

Article 8 : La date limite des inscriptions est fixée au Vendredi 12 avril 2019. Les tableaux seront constitués en fonction des classements et moyennes du 11 avril 2019. Le montant des droits d'engagement d'un joueur senior ou vétéran est de 17 € pour un tableau et de 20 € pour deux tableaux. Pour les jeunes, il sera de 14 € pour un tableau et de 16 € pour deux tableaux. Les inscriptions doivent être envoyées par courrier, accompagnées du règlement à : Bastien BELLEVILLE – 21 bis rue des Salines- 39000 Lons-le-Saunier.

- Pour tout renseignement : [bastien.belleville@allbadalons.fr](mailto:bastien.belleville@allbadalons.fr) ou 06-37-91-50-38

Article 9 : Le nombre d'inscrits est limité à 280 avec une limitation dans chaque tableau. En cas de dépassement des inscriptions, une liste d'attente sera constituée en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes.

Article 10 : Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être éliminé passé un délai de 15 minutes, quel que soit le stade de la compétition.

Article 11 : Les volants utilisés sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants utilisés seront ceux vendus dans la salle. (Volant plume : RSL 4)

Article 12 : La durée d'échauffement est de 3 minutes décomptée à partir de l'annonce du match, test des volants compris, sauf exception à l'appréciation du juge arbitre. Le temps de repos auquel un joueur a droit entre deux matchs est au minimum de 20 minutes. Ce temps de repos s'entend entre la fin du match précédent (dernier échange) et le début effectif du second (premier échange). L'annonce peut donc être faite 15 minutes après la fin de premier match. Il est rappelé que le temps de repos entre les sets est de 120 secondes. Tout joueur encore en course et désireux de quitter la salle ne pourra le faire qu'avec l'accord du juge arbitre ou de l'un de ses adjoints.

Article 13 : Tout volant touchant le plafond ou un panneau de basket sera à remettre au service une seule fois, et sera déclaré faute en cours de jeu. Toutefois, si l'élément est difficilement perceptible (filin, ...) le volant sera à remettre au service comme en cours de jeu.

Article 14 : La compétition se déroule en auto arbitrage jusqu'aux finales. Néanmoins sur demande des joueurs auprès de la table de marque, un arbitre pourra être désigné à tout moment du tournoi. Si aucun arbitre n'est disponible, un bénévole pourra éventuellement assurer les fonctions de scorer.

Article 15 : A l'annonce d'un match, les adversaires (ou au moins 1 joueur par équipe pour 1 match de double) doivent se présenter à la table de marque pour pouvoir retirer la feuille de match.

Article 16 : Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires utiles au match.

Article 17 : L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur le programme du tournoi. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Un match pourra être avancé d'une heure au maximum par rapport à l'heure théorique de l'échéancier.